

SEANCE DU 15 MAI 2017

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DES DEBATS

Nombre de Conseillers Composant le Conseil Municipal	27
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	27
Nombre de conseillers Municipaux présents	18
Nombre de Conseillers représentés	7
Nombre de Conseillers Municipaux excusés	0
Nombre de Conseillers Municipaux non excusés	2

L'an deux mille dix-sept, le quinze mai, à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Daniel LAURENT, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 9 mai conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents : Daniel Laurent, Jean-Luc Dibar, Dominique Delville, Jacky Botton, Philippe Robert, Claude Tardy, Gérard Chauvet, Marie-Eliane Aupy, André Gasquet, Annie Pavie, Christian Roux, Monique Vinet, Françoise Dessendier, Sandra Guillemain, Stéphanie Fargier, Dorothée Raine, Etienne Péré, Frédérique Salles

Absents représentés :

Anne-Marie Molinié, Adjointe au Maire, représentée par Jacky Botton
Jean-Pierre Tournier, Conseiller Municipal, représenté par Marie-Eliane Aupy
Philippe Hélis, Conseiller Municipal délégué, représenté par Daniel Laurent
Benoît Renaud, Conseiller Municipal, représenté par Philippe Robert
Pierre Naud, Conseiller Municipal, représenté par André Gasquet
Thierry Viaud, Conseiller Municipal, représenté par Frédérique Salles
Fabienne Dugas-Raveneau, Conseillère Municipale, représentée par Etienne Péré

Absents non excusés :

Nathalie Olivier, Conseillère Municipale
Didier Gallot, Conseiller Municipal

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité de l'article L.2121-15 du Code précité à la désignation d'un secrétaire.

Philippe Robert ayant réuni l'unanimité des suffrages, est désignée pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

Monsieur le Maire après avoir procédé à la désignation du secrétaire Philippe Robert, fait part des mandats accordés et rend compte des décisions prises au titre des délégations que le Conseil Municipal lui a confiées (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales). Il sollicite ensuite les Conseillers sur le procès-verbal de la séance du 12 avril 2017. Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité

LE CONSEIL,

DÉCIDE, de répartir ainsi qu'il suit le crédit de 161.890,00 € (154.490,00 € au titre de la subvention de fonctionnement et 7.400,00 € de subventions exceptionnelles), au titre de l'année 2017, au bénéfice des associations et groupements à caractère local suivants, (*étant précisé que les conseillers municipaux membres d'une association n'ont pas pris part au vote*) :

ASSOCIATIONS	Subvention fonctionnement	Subvention exceptionnelle	VOTE
CULTURE - ANIMATION			
A3P	5.000,00 €		24 voix pour : Daniel Laurent, Jean-Luc Dibar, Dominique Delville, Anne-Marie Molinié, Philippe Robert, Claude Tardy, Gérard Chauvet, Marie-Eliane Aupy, André Gasquet, Annie Pavie, Jean-Pierre Tournier, Christian Roux, Monique Vinet, Françoise Dessendier, Philippe Héris, Sandra Guillemain, Stéphanie Fargier, Dorothée Raine, Benoît Renaud, Pierre Naud, Thierry Viaud, Etienne Péré, Fabienne Dugas-Raveneau, Frédérique Salles
ATELIER DE PONS	200,00 €		Unanimité
ATELIER THEATRAL DU PONT	300,00 €	400,00 €	Unanimité
BEAUCEANT	300,00 €		Unanimité
ECMA	1.000,00 €		Unanimité
ENSEMBLE VOCAL DU DONJON	3.390,00 €		Unanimité
FADAS DU BAROUF	7.500,00 €		Unanimité
FANFARE LES VAGAGONDS DE PONS		1.000,00 €	Unanimité
GEDAR	600,00 €		24 voix pour : Daniel Laurent, Jean-Luc Dibar, Dominique Delville, Jacky Botton, Anne-Marie Molinié, Philippe Robert, Claude Tardy, Gérard Chauvet, Marie-Eliane Aupy, André Gasquet, Jean-Pierre Tournier, Christian Roux, Monique Vinet, Françoise Dessendier, Philippe Héris, Sandra Guillemain, Stéphanie Fargier, Dorothée Raine, Benoît Renaud, Pierre Naud, Thierry Viaud, Etienne Péré, Fabienne Dugas-Raveneau, Frédérique Salles
GEOLOGUES PONTOIS	200,00 €		Unanimité
GICC	17.000,00 €		Unanimité
LES CHEMINS DE SAINT-JACQUES	4.000,00 €		24 voix pour : Daniel Laurent, Jean-Luc Dibar, Dominique Delville, Jacky Botton, Anne-Marie Molinié, Philippe Robert, Claude Tardy, Marie-Eliane Aupy, André Gasquet, Annie Pavie, Jean-Pierre Tournier, Christian Roux, Monique Vinet, Françoise Dessendier, Philippe Héris, Sandra Guillemain, Stéphanie Fargier, Dorothée Raine, Benoît Renaud, Pierre Naud, Thierry Viaud, Etienne Péré, Fabienne Dugas-Raveneau, Frédérique Salles
L'OST DES SEIGNEURS DE SAINTONGE	200,00 €		Unanimité

SI PONS M'ÉTAIT CONTE	400,00 €		Unanimité
SOCIETE D'HISTOIRE ET D'ARCHEOLOGIE	1.500,00 €		Unanimité
SOCIETE DES FETES	6.080,00 €		23 voix pour : Daniel Laurent, Jean-Luc Dibar, Dominique Delville, Jacky Botton, Anne-Marie Molinié, Philippe Robert, Marie-Eliane Aupy, André Gasquet, Annie Pavie, Jean-Pierre Tournier, Christian Roux, Monique Vinet, Françoise Dessendier, Philippe Hélias, Sandra Guillemain, Stéphanie Fargier, Dorothée Raine, Benoît Renaud, Pierre Naud, Thierry Viaud, Etienne Péré, Fabienne Dugas-Raveneau, Frédérique Salles
SYMPHONIA	2.700,00 €	400,00 €	Unanimité
UNESCO	500,00 €		Unanimité
S/total	50.870,00 €	1.800,00 €	
<i>ENTRAIDE</i>			
AMICALE DES RETRAITES DE LA GENDARMERIE	250,00 €		Unanimité
ANCIENS COMBATTANTS	250,00 €		Unanimité
CENTRE SOCIO-CULTUREL	20 000,00 € 23 033,00 € 17.015,00 €		Unanimité
COLLEGE		600,00 €	Subventions exceptionnelles déjà attribuées (2x300 €) pour des voyages scolaires : délibérations des 19 Janvier et 6 Mars 2017
FNACA	250,00 €		Unanimité
S/total	60.798,00 €	600,00 €	
<i>SPORTS - LOISIRS</i>			
2CV CLUB PONTOIS	250,00 €		Unanimité
A.C.C.A.	650,00 €		Unanimité
AERO-CLUB	3.050,00 €		Unanimité
AERO-MODELISME	450,00 €		Unanimité
AIKIDO	150,00 €		Unanimité, mais subvention versée qu'à réception du dossier
AMICALE FRANCIS SIRE	500,00 €	500,00 €	Unanimité
A.PO.GE	1.300,00 €	4.000,00 €	Unanimité
ARCHERS DES SIRE DE PONS	1.200,00 €		Unanimité
ATHLETISME	5 500,00 €	500,00 €	Unanimité
BADMINTON	500,00 €		Unanimité
BASKET CLUB	1.200,00 €		Unanimité
CLUB CANIN PONTOIS	150,00 €		Unanimité
DAUPHINS PONTOIS	1.700,00 €		Unanimité
ESCALADE	200,00 €		Unanimité
FIGHT CLUB (académie Pontoise de boxe)	500,00 €		Unanimité
HAND-BALL OLYMPIC	6.000,00 €		Unanimité
JUDO CLUB PONTOIS	700,00 €		Unanimité
MOTO CLUB	300,00 €		Unanimité
NIHON TAI JITSU	600,00 €		Unanimité
PECHEUR D'ANGUILLE DE LA SEUGNE	600,00 €		Unanimité
QI GONG - TAI CHI CHUAN	150,00 €		Unanimité mais subvention versée qu'à réception du dossier
RANDONNEURS PONTOIS	400,00 €		Unanimité
RUGBY R.O.P.	5.000,00 €		24 voix pour : Daniel Laurent, Jean-Luc Dibar,

			Dominique Delville, Jacky Botton, Anne-Marie Molinié, Philippe Robert, Claude Tardy, Gérard Chauvet, Marie-Eliane Aupy, André Gasquet, Annie Pavie, Jean-Pierre Tournier, Christian Roux, Monique Vinet, Françoise Dessendier, Philippe Héris, Sandra Guillemain, Stéphanie Fargier, Dorothee Raine, Benoît Renaud, Pierre Naud, Thierry Viaud, Fabienne Dugas-Raveneau, Frédérique Salles
TENNIS CLUB	900,00 €		Unanimité
TIR SPORTIF	1 800,00 €		Unanimité
UNION SPORTIVE PONTOISE - USP	7.000,00 €		Unanimité
VTT PONTOIS	500,00 €		Unanimité
S/total	41.250,00 €	5.000,00 €	
EXTERIEUR			
CAUE	964,00 €		Unanimité
CHAMBRE DES METIERS	304,00 €		Unanimité
MFR CHEVANCEAUX	76,00 €		Unanimité
MFR CRAVANS	190,00 €		Unanimité
MFR RICHEMONT	38,00 €		Unanimité
S/total	1.572,00 €		
TOTAL	154.490,00 €	7.400,00 €	
TOTAL GENERAL		161.890,00 €	

PRÉCISE que selon la réglementation en vigueur, les associations et groupements ayant reçu une subvention municipale sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé.

SOLLICITE pour l'année 2017, une subvention au titre de la réserve parlementaire et auprès du Conseil Départemental pour les équipements sportifs du nouveau gymnase. **INDIQUE** que le plan de financement pour cette opération est le suivant :

- Montant des acquisitions	29 532,55 € H.T.
- Réserve parlementaire	2.991,00 € H.T.
- Conseil Départemental	8 859,76 € H.T.
- Fonds propres	17 681,79 € H.T.

PRÉCISE que le calendrier est le suivant : Acquisitions des équipements sportifs : 3^{ème} trimestre 2017. **(Unanimité)**.

Concernant les tarifs de la crèche-Halte-garderie : DÉCIDE d'appliquer aux familles résidant à Pons, le barème des participations familiales fixé par la C.N.A.F. **DÉCIDE** d'appliquer une majoration de 20 % au barème des participations familiales fixé par la C.N.A.F. aux familles résidant à l'extérieur de Pons, mais habitant dans le canton de Pons, d'appliquer une majoration de 30 % au barème des participations familiales fixé par la C.N.A.F. aux familles résidant en dehors du canton de Pons. **FIXE** à 1,45 € le prix de l'heure de garde d'un enfant placé dans une famille d'accueil ou accueilli en urgence. **DÉCIDE** d'appliquer une majoration pour tout départ après 18 H 30 et pour tout retard de 10 minutes sans avertissement des parents. Cette majoration sur le prix de journée correspond au prix de revient de l'année n-1, soit 10 €. **(Unanimité)**.

FIXE ainsi qu'il suit, à compter du 16 Mai 2017, le tarif pour occupation du domaine public. **(Unanimité)**.

DÉSIGNATION	ANCIENS TARIFS	NOUVEAUX TARIFS
Occupation du Domaine Public pour :		
1) Terrasse commerciales, par m ² et par an	5,00 €	5,00 €
2) activité commerciale, par m ² et par an	-	5,00 €
3) Travaux effectués par les entreprises (<i>les particuliers effectuant eux-mêmes les travaux limités à une semaine maximum sont exonérés de cette redevance</i>) :		
-dépôt matériaux, par m ² et par jour	-	0,50 €
-dépôt de benne :		
. par jour - forfait	-	10,00 €
. par week-end - forfait	-	15,00 €
. par semaine calendaire - forfait	-	50,00 €
-pose échafaudage, par m ² et par jour- forfait	-	0,50 €
-véhicules propres au chantier et matériels roulants nécessaires à la réalisation du chantier (tracto-pelle, chariot élévateur, mini-pelle,...), par véhicule et par jour - forfait	-	1,00 €
-Grue, forfait mensuel	-	50,00 €

DÉCLARE que consécutivement à la clôture du budget annexe la régie du patrimoine des sites historiques, il y a lieu de procéder à l'intégration d'écritures dans le budget de la Commune de Pons, et de procéder ainsi qu'il suit : l'excédent de fonctionnement reporté, compte 002 du budget annexe de la régie du patrimoine s'élève à 28.420,67 €. Le nouvel excédent de fonctionnement de la Commune de Pons compte 002 s'élève à 177.761,68, et **DÉCIDE** d'ouvrir les crédits suivants. (**Unanimité**) :

Fonctionnement recettes	Compte 002	+ 28.420,67 €
Fonctionnement recettes	Compte 70878	-28.420,67 €

Vu sa délibération du 3 Octobre 2016 approuvant un plan délimitant une zone tampon pour le bien « chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France » classé au patrimoine mondial de l'Unesco. Considérant que le plan annexé à la délibération du 3 octobre 2016 correspondait à l'emprise du bien et non pas à la délimitation de la zone tampon : **MODIFIE** sa délibération du 3 Octobre 2016 et **APPROUVE** le nouveau plan délimitant une zone tampon pour le bien « chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France » classé au patrimoine mondial de l'Unesco. **PRÉCISE** que les autres termes de la délibération du 3 Octobre 2016 susvisée restent inchangés et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à effectuer toute démarche et à signer tout document sur le sujet. (**Unanimité**).

Vu sa délibération du 20 Juin 2014 désignant les membres du Conseil d'exploitation de la crèche – halte-garderie, considérant que depuis cette date des démissions sont parvenues en mairie, et qu'il convient, en conséquence de procéder à la désignation de 3 nouveaux membres : 1 Conseiller Municipal et 2 représentants de parents. **MODIFIE**, après avoir procédé au vote à l'**unanimité**, sa délibération du 20 Juin 2014 susvisée ainsi qu'il suit :

Président : Monsieur le Maire

Vice-Présidente : Anne-Marie Molinié

2 Conseillers Municipaux : Jacky Botton – Thierry Viaud

2 membres non élus représentant les parents d'enfants présents dans la structure : Fanny Karman – Emmanuelle Bouchaud

Considérant que les 18 km de voie ferrée entre Pons et Jonzac sont très dégradés et nécessitent des travaux lourds de renouvellement de la voie, adopte la motion suivante à l'**unanimité** :

EXIGE de SNCF Réseau :

- ☞ la reprogrammation des travaux sur la ligne de chemin de fer entre Pons et Jonzac dans les plus brefs délais,
- ☞ le classement de la ligne en catégorie UIC 5 ou UIC 6 permettant ainsi de retrouver des financements sur les travaux à effectuer

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ LA SÉANCE EST LEVÉE À 19 H 35.

LE SÉNATEUR-MAIRE DE PONS,



Daniel LAURENT

Affiché le :

17 MAI 2017